

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du VENDREDI 05 novembre 2021 à 20 H 00 en mairie**

**Conseillers en exercice** : 15

**Présents** : 14                                      Votants 14 (13+1 procuration)  
MACHARD Bruno, Maire,  
BOURGEOUX Alix. BUCHER Noël. CARDOT Jules. DOMINGUES Yves. GALLAND Jean-François. FRANÇOIS Nathalie. GAULIARD Cécile. HURAUX Hélène. MAGUET Valérie  
MANTEY Josiane. MOUGIN Sébastien PUJOL Gilbert. TISSERAND Martine.

**Absent excusé**: Clot Jean-Paul

**Secrétaire** : DOMINGUES Yves

**Procuration** : CLOT Jean-Paul à GALLAND Jean-François

-Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la proposition de la communauté de communes pour la convention de collaboration avec la communauté de communes, pour recherche de financements et montage des demandes de subventions.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

- **Validation du compte-rendu du conseil municipal du 1 octobre 2021**

Le compte-rendu est validé à l'unanimité

- **Liste des affouagistes**

Le Maire informe que 17 personnes se sont inscrites pour l'affouage et 2 pour des layons.

Une personne n'est pas détentrice de ce droit d'affouage, le conseil municipal arrête la liste des affouagistes au nombre de 16.

*Votants 14(13+1 pouvoir) Pour 14*

Marquage prévu ce samedi 13, tirage le 27 novembre.

- **Transfert et ouverture de crédits**

Compte-tenu que les salaires des 2 emplois en contrat unique d'insertion d'une durée de 6 mois ont été rémunérés au chapitre dépenses du personnel alors qu'ils n'avaient pas été prévus au budget il est nécessaire d'ouvrir des crédits à l'article dépense de fonctionnement 64168 pour un montant de 11 900 €.Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

-**Maîtrise d'œuvre aménagement HOTEL DE VILLE** : la délibération avait déjà été prise pour confier la maîtrise d'œuvre au cabinet BELLONCLE.

*20 h 20 : arrivée de Sébastien MOUGIN retenu à son travail*

- **Chaufferie bois.**

Le cabinet PLANAIR a présenté son étude, qui a été acceptée par le service du Conseil Régional. La commission bâtiments s'est réunie avec un représentant de l'ADERA et un représentant du PAYS DES VOSGES SAONOISES.

Le maire propose de reprendre la compétence de la chaufferie bois qui avait été déléguée au SIED. La décision sera prise au prochain conseil municipal , puisqu'une visite de la chaufferie bois de FRAHIER et de RONCHAMP est prévue mardi 16.

Le budget d'une chaufferie bois est un budget annexe.

- **Marché Travaux Assainissement**

Suite à l'ouverture des offres concernant les travaux de renouvellement de conduites d'assainissement, le marché a été attribué à l'entreprise **ROGER MARTIN** pour un montant HT de **484 764.27 € ht** (581 717.12 € TTC).

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise ROGER MARTIN et toutes pièces y afférentes.

Toutefois le Maire rappelle que les travaux ne seront entrepris que si le montant des subventions attribuées est d'au moins 70%.

*Votants :15 (14+1 pouvoir) Pour 15*

**-Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).**

Le conseil municipal de chaque commune membre de la CCHC dispose d'un délai de trois mois à compter de la transmission du projet de rapport par le Président de la CLECT pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée défavorable.

Après l'avoir présenté, Monsieur le Maire propose d'adopter le projet de rapport de la CLECT du 13 septembre 2021. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité

**- Terrain près de la déchetterie.** MR CORNIANI fils a souhaité pour la création d'une nouvelle activité, acquérir des terrains situés en face la déchetterie. Le conseil municipal accepte de les céder au même prix que celui appliqué sur le terrain en face qui vient d'être vendu par la commune soit 2.20 € le m<sup>2</sup>.

Compte tenu du projet communal sur ce secteur pour implanter une réserve incendie sur ces parcelles il est nécessaire d'effectuer un bornage pour déterminer la superficie à céder.

Le conseil municipal accepte la cession des terrains A 778, A 841, A 828 déduction faite de la surface gardée par la commune pour la réserve incendie. Autorise le Maire à faire effectuer le bornage nécessaire à cette transaction et à signer l'acte de vente avec la SCI CORNIANI qui sera établi par le notaire de son choix et toutes pièces nécessaires.

*Votants :15 (14+1 pouvoir) Pour 15*

**- Terrain ex DENIZOT GRANDE RUE.**

Le maire indique qu'il a fait démonter la cabane près des bacs à verre, le mur sera à consolider par un maçon.

Suite à la démolition de la bâtisse en ruine, les voisins de chaque côté font part de leur intérêt pour acquérir des bandes de terrains. Ces demandes sont à étudiées, ainsi que le devenir du terrain, et son prix de vente éventuel.

**- Voirie : rue de la Grande Fontaine, rue du Château d'eau**

- Rue de la grande fontaine : un affaissement de la chaussée a eu lieu, sûrement dû au passage de camions lourds qui n'empruntaient pas l'itinéraire de déviation lors de travaux sur route départementale. La réparation a été faite.  
Le maire propose d'interdire au + de 3 T500 sauf riverain cette voie.
- Rue du Château d'eau : vu l'étroitesse de la voie et sa détérioration due aux passages de gros camions, le maire propose également de la limiter.

Ces sujets demandent réflexion, ils seront revus à un prochain conseil municipal.

**- Contrat maintenance photocopieur**

Suite à la proposition du prestataire du photocopieur de la mairie AVENIR BUREAUTIQUE, le conseil municipal accepte le nouveau contrat qui prévoit la mise en place d'un chargeur recto/verso en un seul passage et une location +maintenance de 125 € HT/ mois. Le maire est autorisé à signer les contrats à passer avec AVENIR BUREAUTIQUE et CMC CIC LEASING.

*Votants 15(14+1 pouvoir) Pour 15*

## **- Création d'un poste permanent dans le cadre d'emplois des secrétaires de mairie.**

Pour permettre le recrutement sur le poste de secrétaire de mairie, à temps complet il est nécessaire de créer un emploi permanent dans le cadre d'emplois des secrétaires de mairie aux grades d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe et d'adjoint administratif principale 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique .

Le conseil municipal se réserve la possibilité de recruter un agent contractuel, il autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier. *Votants 15(14+1 pouvoir) Pour 15*

## **- Succession : Héritage PAIRON Hugnette**

Le Maire indique que Maître STRIEVI Charles -Edouard, notaire à VAUVILLERS l'a informé que Madame PAIRON Hugnette, décédée, habitante de VAUVILLERS a fait de la commune de VAUVILLERS son héritier. Par testament elle a institué pour légataire universel les biens de sa succession à la commune de VAUVILLERS, à charge pour la commune de les investir pour la rénovation ou l'amélioration de l'église du village. Le Maire à donner lecture du montant des biens, comptes bancaires, assurance vie revenant à la commune d'un montant d'environ 421 000 €, des frais restants à payer. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet héritage et charge Maître STRIEVI de faire le nécessaire et autorise le Maire à signer tout document.

De fait la PAROISSE qui devait rembourser à la commune le coût HT de la sonorisation de l'EGLISE qui vient d'être mise en place, sera avisée qu'elle pourra garder la somme prévue pour d'autres dépenses.

## **-Convention de collaboration .recherche de financements et montage des demandes de subventions.**

Les communes du territoire ont majoritairement sollicité la Communauté de communes pour un appui à l'ingénierie, notamment en termes de recherche de financements et d'aide au montage de demandes de subventions. La CCHC propose de réaliser les missions, recherche de financements, assistance à l'élaboration du plan de financement, assistance au montage de dossiers de demandes de subventions, suivi administratif des aides attribuées (demande de versement, etc.)

Coût : Participation annuelle : 1€ par habitant et de 125€ minimum.

Coût horaire de la prestation : 25 € (prix coûtant) – le montant de la participation sera déduit de la première facturation. Le conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de collaboration avec la communauté de communes de la HAUTE COMTE.

*Votants 15 (14+1 pouvoir) Pour 15*

## **-INFORMATIONS DIVERSES**

### **Situation du collège de Vauvillers.**

Le maire informe le conseil que dans un article paru récemment dans la presse de Vesoul, Mme Isabelle Arnould, vice-présidente au conseil départemental en charge des affaires scolaires, a précisé que les collèges de Faucogney et Vauvillers n'étaient plus sous la menace d'une fermeture dans le nouveau schéma des collèges 2022/2027.

### **Fonds de l'ex maison des jeunes.**

Les services de la Poste nous ont fait savoir qu'un 2ème compte, dont plus personne n'avait connaissance de l'existence, ainsi qu'un livret A étaient ouverts au nom de l'association « La maison des jeunes », association qui n'a plus aucune activité depuis de nombreuses années. Le

montant des sommes déposées sur ses comptes s'élève à environ 6 000 €. Comme il a été décidé lors d'un précédent conseil, cette somme sera répartie entre les trois associations de la commune qui œuvrent en faveur des jeunes, à savoir : Le club de tennis de table, le club de tennis et l'association de la bibliothèque. A charge à Denis WYMANN, trésorier de l'association MAISON DES JEUNES de faire le nécessaire.

### **Vente de bois.**

Les parcelles de bois mises en vente fin octobre ont trouvé preneur en la personne de FC Forêt (Bruno Colombain). Elles ont été vendues 3 000€ au-dessus du prix estimé par l'ONF.

### **Campagne de stérilisation des chats.**

La campagne de stérilisation des chats pour l'année 2021 est terminée puisque 20 chats (en majorité des femelles) ont été stérilisés et tatoués. Le maire remercie Josiane MANTEY qui s'est chargée de cette mission et invite les propriétaires de chats à faire stériliser leur animal afin de limiter toute prolifération.

### **Réparation des feux tricolores.**

Les feux tricolores, qui sont d'une grande fragilité, ont été réparés et même renforcés au moindre coût par Gilbert Pujol qui est toujours en contact direct avec le fabricant. Le maire le remercie pour toutes ses interventions qui ont permis à la commune de faire de substantielles économies puisque le changement d'une carte électronique, déplacement compris était facturée 678,00€ TTC.

### **Collecte de Bio déchets.**

Suite à la réunion qui s'est tenue en mairie le 7 octobre la municipalité n'a pas eu d'autre choix que d'accepter la mise en place de la collecte de bio-déchets qui selon le SICTOM, sera rendue obligatoire en 2026. 4 collecteurs seront installés sur la commune avant la fin de l'année. Les personnes souhaitant se procurer un seau et badge, nécessaire pour trier les bio-déchets à domicile, doivent s'adresser en mairie. Une information sera diffusée dès que les collecteurs seront mis en place par le SICTOM.

### **Subvention agence de l'eau pour enlèvement des boues.**

La subvention qui avait été sollicitée auprès de l'agence de l'eau pour l'enlèvement des boues de la station d'épuration a été accordée pour un montant de 15 000,00 €, à valoir jusqu'en 2022.

### **Visite du Sous-préfet.**

M. le Sous-préfet nous rendra visite le lundi 22 novembre à 14h00. A cette occasion, il lui sera fait une présentation de la commune et des divers projets envisagés au cours du mandat. Tous les élus disponibles sont invités à participer à cette rencontre.

### **Permis de construire Maison France Service**

Le permis de construire pour la Maison France Service a été accepté avec quelques prescriptions du conservateur des monuments historiques qui a rencontré dernièrement le maire et l'architecte pour trouver un compromis sur certains aspects de ses prescriptions qui posaient problème d'un point de vue technique.

### **Réfection de la grande fontaine et de la croix – prescriptions du CMH.**

Lors de sa venue le conservateur des monuments historiques a été interpellé sur les travaux envisagés à la Grande Fontaine et sur la Croix située à proximité, travaux qui ont reçu un avis défavorable de la part de l'architecte des bâtiments de France. M. Lomazzi a confirmé que la réfection de ces deux éléments du patrimoine communal ne pouvait être réalisés comme nous l'avions envisagé (joints en ciment pour la Grande Fontaine et nettoyage au « karcher » pour la croix). Il a préconisé une dépose et repose des pavés de la grande fontaine avec pose d'un géotextile et un nettoyage à la brosse de la croix ainsi que la réalisation d'un socle en béton désactivé. L'entreprise AIIS sera contactée pour établir de nouveaux devis en tenant compte de ces prescriptions mais il est à craindre que le coût des travaux s'envole et que le budget communal ne puisse le permettre.

### **Matériel pour désherber.**

Une entreprise est venue faire une démonstration d'un matériel pour le désherbage, à laquelle le maire avait convié des maires des communes voisines.

### **Abris de bus devant le pôle éducatif.**

Lors du dernier conseil d'école, les professeurs ont demandé au maire s'il était possible d'envisager l'installation d'un abri à proximité immédiate de l'arrêt de bus afin que les enfants de maternelle puissent attendre l'arrivée de tous leurs camarades à l'abri, avant d'être conduits dans leurs classes respectives. Cet équipement, dont on parle depuis plusieurs années devrait pouvoir être financé par la commune et installé dans les meilleurs délais possibles.

### **Déneigement accès cabinet de kinésithérapie.**

A l'approche de l'hiver la nouvelle kinésithérapeute installée dans l'ex cabinet Martin a sollicité le maire pour savoir s'il était possible que la commune procède au déneigement de l'accès à son chemin et de son parking en cas de besoin. Considérant le service « public » rendu par ce praticien, l'accès difficile à son cabinet et le peu d'intervention à effectuer au regard de l'enneigement constaté ces dix dernières années, le conseil accepte que ce service soit rendu gracieusement et effectué par l'employé communal lorsqu'il passera dans le lotissement des Acacias.

**Bibliothèque** : l'inauguration des nouveaux locaux de la Bibliothèque municipale a eu lieu ce samedi 30 octobre.

### **Chauffe-eau et Chauffage de la salle des fêtes**

Commandé depuis le mois d'août, le chauffe-eau de la salle des fêtes n'a toujours pas été remplacé en raison des difficultés d'approvisionnement de cet appareil. Le fournisseur de la société Jeandel-Grandemange annonce une livraison possible en 2022... Le chauffagiste va tenter de se tourner vers un autre fournisseur pour réduire les délais.

Un des aérothermes de cette salle présente un dysfonctionnement que, pour l'heure, le chauffagiste ne peut régler (appareil très vétuste et difficultés à trouver des pièces de rechange).

### **Suppression du loquet de porte du cimetière.**

Une personne âgée du village s'étant par mégarde retrouvée enfermée dans le cimetière un dimanche soir (la porte et le loquet ayant été tirés par une personne qui n'avait pas vu qu'il restait quelqu'un dans le cimetière) aurait pu passer la nuit dans ce lieu si un autre visiteur n'était passé à une heure tardive. Bien que le loquet soit accessible depuis l'intérieur, cette personne n'a pas eu le réflexe nécessaire pour l'ouvrir et aurait pu ainsi passer la nuit dehors avec les conséquences que l'on peut supposer à cette époque de l'année. Pour éviter que cela ne se renouvelle, il a été décidé de supprimer le loquet qui n'avait qu'une faible utilité vu qu'il n'était pas pourvu de système de verrouillage.

### **Passage du Bus itinérant le 24 novembre.**

Le maire rappelle qu'un bus itinérant sera de passage dans la cour du château ce 24 novembre et qu'il sera donné 2 représentations théâtrales à 14h00 et à 18h00. Le spectacle s'adresse aux enfants de plus de 8 ans et aux adultes. Il est nécessaire de réserver ses places auprès de la communauté de communes.

### **Marché de Noël et décorations de fin d'année.**

Hélène HURAUX, à l'initiative du marché de Noël a présenté le projet qui prend forme et qui réunira une bonne trentaine d'exposants. Les commerçants du village ont été associés à cette manifestation qui leur a été présentée lors d'une réunion à laquelle ils ont tous été conviés. Une seconde réunion en mairie a rassemblé toutes les personnes de bonne volonté souhaitant s'investir dans la mise en place des décorations de Noël. De nombreuses idées en sont ressorties pour illustrer un poème de Noël qui servira de fil conducteur. Des dates ont été arrêtées pour que les différentes équipes se retrouvent pour la confection et la mise en place de ces décorations. Les personnes qui souhaiteraient s'associer à cette opération peuvent encore le faire en contactant la mairie.

### **Vœux du maire**

Dans la mesure où les conditions sanitaires le permettront toujours, les vœux de la municipalité se dérouleront le vendredi 14 janvier à 19h15 à la salle des fêtes. L'ensemble de la population y sera convié.

### **Remerciement au conseil**

Après un peu plus d'un an à la tête de la commune, le maire a remercié toute l'équipe municipale pour son implication au sein du conseil. Chacun contribue à hauteur de ses disponibilités et de ses qualités ou qualifications et cette implication collective participe au bon fonctionnement de la municipalité et à l'avancée des projets envisagés.

Fin de séance : 23 h 45

**Prochain conseil le vendredi 10 décembre 2021**